FEHAP
Rue de Lourmel
75000 PARIS

Paris, le 20 novembre 2026

Madame, Monsieur,

À la suite du courrier adressé le 13 novembre 2026 par le ministre du Travail et des Solidarités aux organisations syndicales et patronales des Branches professionnelles, FORCE OUVRIERE souhaite appeler votre attention sur la situation salariale de la Branche.

Le Ministre « *appelle les commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation (CPPNI) à se réunir sans délai, afin d'engager des négociations salariales, notamment sur les minimas conventionnels, en anticipant la revalorisation du SMIC annoncée au 1er décembre 2026.* »

De même, l'annexe ministérielle identifie expressément notre Branche parmi celles dont les minima conventionnels sont susceptibles de devenir inférieurs au SMIC à compter du 1er décembre 2026, consécutivement à la revalorisation annoncée de 1,6 %.

Cette situation appelle une initiative rapide des interlocuteurs sociaux. Elle ne saurait être appréhendée sous le seul angle du salaire minimum conventionnel à hauteur du SMIC au centime près !

Force Ouvrière prend acte et met en demeure la FEHAP. Elle exige l'organisation immédiate d'une commission paritaire nationale extraordinaire et sans attendre la CPPNI du 15 décembre 2026 : **un seul sujet à l'ordre du jour : la valeur du point.**

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer, dans les meilleurs délais, les suites que vous entendez réserver à cette demande, ainsi que la date envisagée pour la convocation de la CPPNI extraordinaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations.

FNAS FO
Isabelle TESSIER

UNSP FO
Franck HOULGATTE

FNAS FO
7 passage Tenaille 75014 PARIS
Tel : 01 40 52 85 80 - lafnas@fnasfo.fr

UNSP FO
153/155 rue de Rome 75017 PARIS
Tel : 01 44 01 06 00 - secretariat@unsfo.org